

Professions réglementées



© 2014 Les Echos Publishing

Il est désormais possible d'avoir, en quelques clics, un aperçu de la situation des professions réglementées dans les États membres de l'Union européenne grâce à une carte interactive récemment mise en ligne par la Commission européenne.

Sur cette carte européenne des professions réglementées, sont notamment accessibles le nombre et la répartition par secteur économique des professions réglementées, l'évolution du nombre des décisions de reconnaissance professionnelle depuis 2005 ainsi que les coordonnées du responsable national chargé de l'information des professionnels relative aux procédures et aux formalités à accomplir pour la reconnaissance des qualifications professionnelles.

À noter que par « professions réglementées », il faut comprendre « les professions auxquelles l'accès est subordonné à la possession d'un titre de formation déterminé ou pour lesquelles l'utilisation d'un titre spécifique est protégée » (certaines professions libérales comme pharmacien ou architecte, par exemple). Une réglementation qui peut être différente d'un pays à l'autre au sein de l'Union.

[Carte européenne des professions réglementées](#)

© 2014 Les Echos Publishing